

permis au Capitaine & à l'Equipage de se retirer ou bon leur sembleroit.

Une telle circonstance de prise , peut-être prévue , avoit porté le Roi de Prusse à faire faire par Mr. de Marshall son Conseiller d'Ambassade , lorsque celui-ci étoit encore à *Madrid* , des ouvertures sur les moyens d'établir un commerce réglé entre les sujets de Prusse & ceux du Roi dans les *Indes-Occidentales* ; mais ces ouvertures ne pûrent être conduites à un succès , à cause des loix auxquelles le commerce de ce Pays-là est restreint , & qui ne permettent aux étrangers d'y avoir part qu'au moyen de l'intérêt qu'ils prennent dans les chargemens des Vaisseaux que l'on expédie de *Cadix* pour l'*Amérique*.

III. Par des mesures qui se prennent en ce Royaume , pour donner la chasse aux Corsaires de *Barbarie* , on devroit s'assurer que bientôt il ne leur seroit plus permis de tenir la mer. Il n'y a pas moins d'une Escadre de cinq Vaisseaux de guerre & de deux Navires moindres , présentement à leurs trousses. Cette Escadre , sortie du Port de *Barcelonne* , sur la fin du mois de Juin , est commandée par Don François de Horozco , Chef d'Escadre des Armées navales du Roi & Commandant Général dans la *Méditerranée*. Ce qui a fait prendre au Gouvernement la résolution d'armer d'un coup si fortement contre les Barbaresques , c'est qu'une longue Barque & quatre Chebecs Algériens infestoient depuis un tems les côtes du Royaume , situées le long de la *Méditerranée*.

IV. L'augmentation projetée dans les troupes de terre se fait par le remplacement de ce qui en avoit été réformé , outre ce qu'on y ajoute ; & pour celle qui se fait dans la Marine de l'*Amérique* , on envoie dans ce Pays-là des
levées